

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 septembre 2020

---

**PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)**

Adopté

**AMENDEMENT**

N° CF17

présenté par  
M. Chouat, rapporteur

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Rédiger ainsi l'alinéa 206 :

« La loi de programmation pluriannuelle de la recherche porte aussi une ambition majeure : rendre possible l'avènement d'une science plus ouverte vers les citoyens pour reconsolider le lien démocratique au plus près des territoires, et capable d'irriguer l'ensemble des activités de la nation pour renforcer la compétitivité de notre économie. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser que les territoires constituent une échelle pertinente pour renforcer la diffusion de la recherche à toute la société, en particulier dans une perspective de reconsolidation du lien démocratique. Il fait également mention de la compétitivité de notre économie afin de mieux souligner le rapport entre l'effort national de recherche et la nécessaire préservation du rang de la France en situation de concurrence économique internationale. Il est également proposé de supprimer la mention à la « société française et européenne » afin qu'elle ne puisse pas conduire à penser que la recherche fondamentale serait totalement dirigée au service de l'économie.